

COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Daniel COLIN, Hervé GARCON, Jean-Pierre MARTIN et Gilles TEULADE ; MMES Sandrine LABORDE, Éléonore MAITZNER et Dominique COLY.

Excusés ayant donné procuration : M Christophe AUGER à M Serge CAILLOT, M Pierre ALCALDE à Mme Sandrine LABORDE, Mme Cécile MEYER à Mme Dominique COLY.

Absents : Madame Aurore PUYDEBOIS et M Patrick BERNARD

Secrétaire : Monsieur Daniel COLIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2023 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 23 janvier 2023 ; celui-ci n'a pas été validé, il sera donc resoumis lors du prochain Conseil Municipal.

ONF (OFFICE NATIONAL DES FORETS)

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'un document d'aménagement a été proposé par l'ONF en 2013 mais qu'il a été refusé par le Conseil Municipal lors de la réunion du 10 juin 2014. Il précise que sans ce document d'aménagement aucun martelage ou aucune coupe de bois ne sera autorisé. Monsieur GARÇON a donc pris contact avec Monsieur Valentin PIOCHE ; celui-ci l'a informé de la possibilité que l'ONF refasse ce document d'aménagement sous réserve d'un courrier officiel de la commune. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de demander la rédaction de ce nouveau document. L'ensemble des élus accepte cette demande.

DEVIS TRANSPORTS VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur Serge CAILLOT rappelle le devis présenté lors de la dernière réunion qui concerne le voyage scolaire de la classe de Madame Elodie DETRONCHET d'un montant de 2 280 € pour la cité des sciences à Paris. A la demande du Conseil Municipal, le second devis concernant les classes de Mesdames ROBIN et AUROUSSEAU a été reçu pour un montant de 580 €. Monsieur le Maire précise, de la part de Madame Aurore PUYDEBOIS, que l'APE participera dans tous les cas au financement soit du voyage soit du transport, si la commune ne prend pas tout en charge.

Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité la prise en charge globale des 2 transports scolaires soit 2 860 €.

DISSOLUTION DU SINALA

Monsieur le Maire explique aux élus que le SINALA (Syndicat Intercommunal de la Nièvre pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) est sans activité depuis 2019, et qu'il peut donc lancer une procédure de dissolution. Le syndicat demande aux communes et Communautés de Communes un avis sur cette dissolution et sur la répartition de l'actif et du passif qui sera faite en fonction du nombre d'habitants des communes. La commune de Charrin toucherait 860.18 €.

Après discussion, les élus émettent un avis favorable.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association de pêche de Charrin / Saint Hilaire Fontaine. Les Conseillers décident de leur allouer la somme de 250 € pour l'année 2023.

Puis Monsieur Serge CAILLOT rappelle la demande de subvention présentée lors de la dernière réunion de la part de l'Académie des Arts Modernes et Contemporains. Il avait été demandé par les élus plus de renseignements sur leur activité, leurs comptes, leur statut, la fréquentation des enfants de la commune ...etc. Il explique donc que cette association a son siège social sur la commune de Charrin, que les cours sont donnés chez Madame Aliette EICHER et qu'il y a en ce moment et jusqu'en mars une exposition au Bar le St Hilaire.

Il présente ensuite leur situation financière.

Les élus souhaitent savoir si des enfants de Charrin prennent des cours dans cette association. Une rencontre avec Monsieur FOURNIOL, Président, sera programmée pour obtenir l'ensemble des informations demandés et pouvoir ensuite délibérer sur le versement ou non d'une subvention.

OFFRES TELEPHONIE / INTERNET

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que depuis plusieurs semaines les opérateurs souhaitent des rendez-vous pour faire de nouvelles propositions sur notre offre téléphonie et Internet avec la fibre ; il demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de recevoir et étudier les différentes offres. Les élus acceptent à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Sinistre Groupama : Monsieur le Maire rappelle que suite à la tempête du mois de juin 2022, l'expert est venu sur place en novembre 2022 constater les dégâts sur l'Eglise, l'épicerie, le logement du Quart et le stade. Nous lui avons présenté un devis de Monsieur LAGOUTTE de 17 365.20 € TTC.

L'expert vient seulement de rendre son rapport, la somme de 13 770 € nous sera accordée car les dégâts de l'épicerie et les reprises de rives du logement ne sont pas pris en charge. Le montant des travaux et la recette de Groupama devront être notés au budget 2023.

Logement 5 rue de la Mairie : Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que Madame Johana TAOMBE a posé un préavis d'un mois pour son départ du logement situé 5 rue de la Mairie, mais elle a dû partir plus rapidement aujourd'hui même. Cependant, elle a trouvé une famille qui souhaiterait reprendre ce logement, la visite aura lieu le 15 février.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et soumet l'idée de leur proposer le logement vide rue du Quart, qui possède un extérieur. Il précise que l'évier doit être changé et les volets repeint mais que ces travaux peuvent se faire rapidement. Ce logement leur sera donc proposé.

Enfin, Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il a recontacté Monsieur LAGOUTTE afin d'obtenir un devis pour des velux pour ce logement et également pour le préau de la maternelle.

Rencontre avec Dormakaba : Monsieur le Maire explique qu'il avait reçu en fin d'année un courrier de la société Dormakaba qui gère la maintenance de la borne du relais vélo route indiquant qu'au 01/01/2024 ils arrêteraient la maintenance du logiciel Hotelus. Monsieur Serge CAILLOT a donc voulu rencontrer un technicien de Dormakaba qui lui a expliqué que la maintenance de l'appareil sera toujours assurée mais qu'à cette date le logiciel sera arrêté chez Dormakaba donc la maintenance aussi. Cependant, il pourra continuer à fonctionner. C'est lorsqu'une panne interviendra sur ce logiciel que la commune devra se tourner vers un autre, par exemple Geho. Il faudra prendre des renseignements financiers sur ce logiciel en amont.

Chemin GR3 Domaine de Sursaint : Monsieur Serge CAILLOT donne lecture des mails de la Communauté de Communes concernant un passage du GR3 qui est en mauvais état, à Sursaint. Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il y avait 2 zones en mauvais état mais que cela a été résolu.

Ruches Monsieur KUTSLER : Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur KUTSLER de mettre ses ruches sur une parcelle de la commune. Monsieur GARÇON propose la parcelle du Lavoir en demandant d'abord l'avis de Mme BAILLEAU. Il souhaite également connaître les distances exactes à respecter pour l'implantation de ruches.

Monsieur Le Maire précise que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et précise que des travaux ont commencé à côté de l'épicerie et qu'il faudra vérifier que le portail d'accès au jardin de l'épicerie soit bien accroché sur notre propriété.

Il termine en proposant que la parcelle du Lavoir soit clôturée afin d'y entreposer notre stock de cailloux.

Fin de la séance : 19h45